



**Compte-rendu du conseil
communautaire du jeudi 27 octobre 2016 à L'Espinas
(Ventalon en Cévennes)**

Mairie, 48220 – Saint Maurice de Ventalon

Adresse postale : Mairie

48220 – Le Pont de Montvert

tél : 04-66-32-93-30 fax : 04-66-45-85-76

Titulaires présents : - Pont de Montvert Sud Mont Lozère : Jean-Pierre ALLIER ; Yves COMMANDRÉ ; Alain JAFFARD ; Stéphan MAURIN ; Dominique MOLINES ; Michel RIOU ; Jean-Paul VELAY. - Ventalon en Cévennes : Jacques HUGON ; Alain VENTURA. - Vialas : Vanessa ALBARET ; Hervé CHAPELON ; Pascale FILIAU ; Michel PELLEQUER ; Michel REYDON.

Titulaires ayant donné procuration : - Pont de Montvert : François Folcher à Yves Commandré - Ventalon : Jean-Claude DAUTRY, à Jacques Hugon ; Camille LECAT, à Alain Ventura. **Excusés :** Michel Boulanger, Jacques Hugon ; secrétaire de séance.

Monsieur le président ouvre la séance, déclare que le quorum est atteint, que le conseil peut valablement délibérer.

ORDRE DU JOUR

Comptes rendus des conseils communautaires des 28 juillet et 22 septembre 2016 : Adoptés à l'unanimité.

1) Vœux et motions du conseil :

Délimitation des territoires de démocratie sanitaire.

Il s'agit de choisir entre deux territoires : par département ou Gard et Lozère réunis. Les positions sur ce point de M. le Sénateur, de Mmes la conseillère régionale et la Présidente du Conseil Départemental concordent sur le choix départemental. Le conseil délibère, à l'unanimité, sur le choix départemental.

2) SPANC : renouvellement de convention de gestion.

Depuis un an, nous travaillons avec le SPANC de FLORAC, et Etienne AMENIGAN, très compétent, très apprécié. Pour 2017, on envisage de continuer avec Florac : voté à l'unanimité.

3) Taxe de séjour : renouvellement de convention de gestion.

Pour 2017, M. le président propose de renouveler la convention avec Florac (délibération) pour éviter des retards comme pour la saison 2016. Voté à l'unanimité.

4) Budget annexe ZAE de MASMÉJEAN.

Le président remercie les services administratifs concernés. Concernant les aides obtenues, seule la DETR reste à percevoir. Le budget sera clos quand tous les terrains seront vendus. Le budget rectifié est voté

5) Enfance et jeunesse : convention d'objectif.

La décision a été prise d'ouvrir quatre jours la crèche de St Frézal, vu la fréquentation. Concernant l'association Trait d'Union, il faudra modifier les statuts pour que les élus fassent partie du conseil d'administration. La C.A.F. prendra une décision d'aide pour 4 ans (2016/2019).

M Raymondi qui a fait le DLA, propose que Trait d'Union adhère à une fédération type « Familles Rurales ». Le Conseil préférerait l'U.D.A.F. pour avoir une aide juridique sur les contrats et être dans un réseau efficace. Une AG de Trait d'Union est prévue pour décembre prochain, il faudra veiller à y participer.

Alain Jaffard reconnaît l'intérêt du fonctionnement associatif mais les élus doivent être impliqués et associés. Cela est possible en évitant la « gestion de fait » (utilisation de fonds publics sans rendre de comptes). Les élus, surtout ceux qui ont une crèche sur leur commune, doivent être membres du CA et du bureau de l'association. Il faut aussi veiller à ne pas exclure la solution CIAS.

6) Etat d'avancement des projets en cours.

- **L'Espinassas** : Concernant le contentieux sur les entrées d'eaux pluviales, pas de nouvelle du référé mais des travaux ont eu lieu.

- **Gendarmerie du Pont de Montvert** : Terminée le 1^{er} septembre 2015, et pas de bail emphytéotique signé pour le moment. Une reprise d'enduits a été terminée au printemps 2016, elle devait prendre fin au 1^{er} avril. Or aucune facture n'a encore été reçue. Coût total des travaux : 1 162 757 € TTC. Subventions reçues : 148 200 € du Ministère de l'Intérieur ; 110 000 de la DETR ; 280 488 du Département, pour un total de 538 688 €. La CC a un bail avec la gendarmerie. Ce bail va être concédé à la société HLM, qui recevra les loyers du 1/1/2017 au 31/12/2047 (30 ans) qui va nous reverser 595 000 € soit la différence entre le coût des opérations et les subventions reçues plus une partie des loyers reçus du 1/9/2015 au 1/1/2017 (29 069 € sur 66 000 € reçus). Le surplus de loyer (36 931€) compensant nos frais bancaires (5 225€) et le travail d'Elodie (soit 3 % x 1 162 757 € = 31 706 €). Vote pour la délibération : unanimité. - **Cure du Pont de Montvert** : Le bail a été signé avec La Poste pour toucher le loyer dès la fin des travaux. Il y a un délai de séchage pour les dalles, fin annoncée pour janvier 2017 : La Poste s'installerait en février. On attend la réponse de la Caisse des Dépôts pour le prêt. L'aménagement de la place, par la commune du Pont est prévue.

- **Presbytère de Fraissinet de Lozère, Local Économique de St Frézal** : Les deux opérations sont menées conjointement. Une réunion avec M. le Sous-Préfet de Florac a eu lieu pour accélérer l'obtention des aides nécessaires. Des réponses favorables ont été reçues pour St Frézal du Conseil Régional et du Sénateur de la Lozère.

Presbytère : le permis a été déposé le 26 octobre dernier. Pour St Frézal, la consultation pour la maîtrise d'œuvre est lancée et des demandes d'informations sont parvenues de plusieurs entreprises. Il faut que le permis soit déposé avant le 27 mars 2017.

- **Fusion des EPCI** : Notre communauté de communes va devoir fusionner, malgré son désir de faire partie de celle de Florac, avec celles de la Vallée Longue et du Calbertois et celle de la Cévenne des Hauts Gardons. Un Comité de Pilotage s'est réuni à Ste CROIX VALLÉE FRANÇAISE, ainsi qu'une Commission des Finances. Les trois fiscalités étant très différentes, il va falloir arriver rapidement à une intégration fiscale (2 à 4 ans). Le nom envisagé est le nôtre : Des Cévennes au Mont Lozère. Par contre sur le choix du siège social il n'y a pas eu d'accord (Ste Croix ou Le Collet). Le centre administratif serait au

Collet, l'économie dont le tourisme et la communication serait au Pont. Les trois Présidents des trois CC ont rencontré l'ensemble du personnel. Le COPIL a validé les trois CEL pour 2016/2017 qui fusionnera en un en 2017. Marianne (secrétaire qui succède à Élodie) aurait en charge le suivi des projets du territoire, le CEJ (crèches) et le volet tourisme. Notre CC (CCCML actuelle) a déposé une demande de dérogation pour avoir 35 représentants et non 28, pour une meilleure représentation.

- **Révision des statuts** : Nécessaire pour une mise à jour des **compétences** (obligatoires, optionnelles et facultatives) pour intégrer la nouvelle CC selon la loi NOTRE. Trois compétences optionnelles sont obligatoires sur un total de neuf. Les obligatoires sont au nombre de cinq. Les facultatives ne sont pas limitées en nombre. Les communes qui ont un P.L.U. en cours devront délibérer pour le garder. Il faut avancer la date de la prochaine réunion de notre conseil communautaire afin que les communes aient le temps de délibérer après ladite réunion et avant la date limite pour ce faire (le Jeudi 17 novembre à 20h au Pont de Montvert).

- **SMAML : audition PPN** : Une réunion a eu lieu à VILLEFORT, le Département était présent. Michel Reydon y a représenté la CCCML : notre dossier de pôle pleine nature Mont-Lozère sur 5 ans a été auditionné et visiblement a beaucoup de chances d'aboutir.

- Comptes rendus de réunions :

Contrats de Ruralité. Ce sont des contrats qui permettent à un Pôle d'Equilibre Territorial Rural ou une grosse Communauté de Communes de contractualiser avec un territoire, pour obtenir des financements pour les projets structurants sur 6 ans (cette fois ci sur 4 ans 2016/2020) avec par exemple des projets pour l'accès aux services et aux soins. Alain Jaffard et Alain Ventura nous y représentaient. Pour ceux de nos projets qui rentreraient dans ce cadre, il est nécessaire que les trois présidents des CC actuelles indiquent leur volonté de s'inscrire dans ces Contrats de Ruralité, dans le cadre de la future CC issue de la fusion des trois actuelles.

- **Jacques Hugon : Syndicat Mixte de le Ligne Verte (« CÉFÉDÉ »)**. Une réunion a eu lieu à MENDE le 3 octobre dernier, avec la création d'un **Comité de Pilotage** comprenant les membres du Syndicat Mixte et tous les services de l'État concernés par le projet de réhabilitation en voie verte de l'ancienne voie ferrée Florac - Ste Cécile d'Andorge, avec la participation de Bertrand FISCHER, et de Mme la Présidente du Conseil Départemental. Le budget correspondant à l'A.P.S. a été modifié en en maintenant le montant total, le plan de financement remanié pour arriver à une participation des communes de 10 % au lieu des 20 % envisagés avant. L'enthousiasme, l'efficacité et la compétence des membres de ce COPIL laisse espérer qu'avant deux ans une première phase soit réalisée (FLORAC - CASSAGNAS). Un compte rendu de cette réunion est parvenu à la Mairie de Ventalon en Cévennes.

Elodie MARTIN : Notre **secrétaire** nous quitte pour intégrer la mairie de Vialas, c'est la dernière séance de notre conseil communautaire à laquelle elle assiste. Elle annonce son départ et remercie tous les élus avec lesquels elle a travaillé.

L'ordre du jour et les questions diverses ayant été traités, la séance est levée à 23 h.